

8 novembre 2004 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le bilan et les perspectives de la politique de lutte contre l'insécurité, à Nîmes le 8 novembre 2004.

Monsieur le ministre,

Monsieur le directeur de l'École nationale de Police,

Mesdames et messieurs les élus,

Je souhaite d'abord évoquer la situation en Côte d'Ivoire.

Neuf militaires français ont été tués et trente-cinq ont été blessés lors de l'agression perpétrée par les forces armées ivoiriennes samedi. Je veux rendre hommage à ces militaires français qui avaient été envoyés dans ce pays pour y rétablir la paix. Au nom de la nation, je présente à leurs familles et à leurs proches mes condoléances très sincères et je leur exprime ma profonde solidarité.

Je veux rendre également hommage à l'action des soldats du détachement Licorne pour la manière exemplaire avec laquelle ils ont réagi à cette agression.

Je veux enfin assurer nos compatriotes en Côte d'Ivoire que tout est mis en oeuvre pour garantir leur sécurité. C'est le sens et l'unique objectif des actions conduites par nos forces ces derniers jours.

Le Conseil de sécurité, unanime, a approuvé la réaction de la France et a appelé les autorités ivoiriennes à respecter pleinement le cessez-le feu. La France est l'amie de la Côte d'Ivoire. Elle souhaite que ce pays retrouve le chemin de la réconciliation nationale. C'est dans cet esprit qu'elle y poursuivra résolument son action de paix dans le cadre fixé par les Nations-unies
Mesdames, messieurs,

La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui est pour vous, comme pour moi, un moment solennel.

Vous devenez "gardiens de la paix".

C'est une belle, c'est une magnifique responsabilité qui vous place au coeur de la vie quotidienne des Français, au plus près d'une société dont vous incarnez toute la diversité, dont vous partagez les idéaux et les espoirs.

C'est aussi une responsabilité qui vous distingue. Par votre engagement au service de nos concitoyens et par l'expérience que vous serez amenés à faire de leurs difficultés quotidiennes.

Vous allez côtoyer la violence et parfois l'horreur de certains crimes. Vous allez devoir accompagner le désarroi des victimes. Il vous arrivera aussi d'endurer l'hostilité, la malveillance, les manifestations de colère ou de rejet. Cela vous demandera du courage, de la détermination et aussi beaucoup de coeur et d'humanité.

Ce qui vous distinguera également, c'est le regard de nos concitoyens. Un regard rempli d'attentes et que vous n'aurez pas le droit de décevoir. Votre comportement devra être exemplaire. C'est la condition de votre autorité et c'est la rançon de la confiance qui vous est faite.

C'est parce que rien ne se fera sans votre engagement que j'ai voulu dresser devant vous le bilan de l'action menée depuis deux ans en matière de sécurité et indiquer dans quelles directions nous devons, plus que jamais, nous mobiliser, dans un domaine où les Françaises et les Français attendent encore beaucoup de nous.

Vous le savez, j'ai fait de la lutte contre l'insécurité l'une des priorités du mandat que m'ont confié les Français. Je l'ai fait parce que la situation était devenue intolérable : en moins de 20

comme les Français. Je l'ai fait parce que la situation était devenue intolérable. En moins de 20 ans, les crimes et les délits étaient passés de 3 à 4 millions par an, avec toutes les douleurs, les traumatismes et les humiliations qui sont derrière ce chiffre. Nos concitoyens ne pouvaient plus accepter cette montée de l'insécurité, cette insécurité qui fragilise les plus faibles et qui affecte la cohésion même de la société.

Il fallait donc restaurer l'autorité de l'État. Pour cela, il fallait changer d'état d'esprit. Et il fallait se donner les moyens d'enrayer la hausse de la violence, cette hausse qui, depuis vingt ans, semblait en quelque sorte inexorable. Ce sont ces deux priorités qui ont guidé l'action du Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN au cours des trente derniers mois.

Changer d'état d'esprit, d'abord. En refusant le fatalisme. En refusant un discours qui niait la montée de l'insécurité. En refusant aussi cette forme de démission qui fait du délinquant d'abord une victime de la société et qui conduit à se priver d'une partie des moyens d'agir contre la violence.

Depuis deux ans, la France a beaucoup débattu des questions de droit et de sécurité. Ce débat a été digne de la grande démocratie que nous sommes, et sans aucun doute je crois qu'il a été utile. Nous commençons à sortir des polémiques et des faux procès, et un large consensus s'est aujourd'hui dégagé sur la nécessité d'agir.

Non, la répression et la sanction ne sont pas les ennemies de l'État de droit. Elles sont au contraire ce qui garantit à toutes et à tous l'application de la loi.

La sanction ne s'oppose pas davantage à la prévention. Les deux démarches sont parfaitement complémentaires. Il faut agir à la fois contre l'insécurité et contre ses causes profondes. Mais pour cela, il faut avoir confiance dans les valeurs de la République, y croire suffisamment pour faire preuve d'autorité lorsqu'elles sont menacées.

La deuxième étape à franchir, c'était de donner un coup d'arrêt à la hausse continue de la violence. Nous l'avons fait en changeant de méthode et en augmentant considérablement les moyens de la police et de la justice.

Le Conseil de sécurité intérieure, que je préside, est l'un des instruments de ce changement de méthode et d'esprit. Il réunit régulièrement le Premier ministre et les ministres concernés. Car lorsqu'il se disperse, l'État est impuissant pour lutter contre un phénomène aussi complexe que l'insécurité. Toutes les administrations et toutes les institutions publiques doivent travailler ensemble : la police, la gendarmerie, la justice, mais aussi les services fiscaux, l'éducation nationale et les services sociaux. Il faut connaître de manière précise l'évolution de la délinquance, de sa géographie, de ses modes d'action. Il faut être capable de prendre au plus haut niveau les décisions qui s'imposent dans des domaines aussi divers que la législation pénale, l'organisation de la Justice, les moyens et l'équipement des forces de l'ordre, le soutien aux équipes enseignantes ou aux associations qui agissent pour l'aide aux victimes et la prévention de la délinquance. C'est cette action de fond que permet le Conseil de sécurité intérieure. Et plus que jamais, je continuerai à m'engager dans ce travail d'impulsion et de coordination.

Cette nécessaire coopération de toutes les administrations trouve sa traduction sur le terrain, avec la création des Groupes d'intervention régionaux, qui sont déjà à l'origine de l'incarcération de près de 2.500 trafiquants et délinquants de toutes sortes.

L'emploi des forces de sécurité a été beaucoup amélioré. La police et la gendarmerie intervenaient trop souvent sans se concerter. La répartition trop complexe de leurs zones de compétence faisait le jeu des délinquants. Elles sont désormais regroupées sous le commandement opérationnel unique du ministre de la sécurité intérieure, relayé sur le terrain par les préfets. Leurs zones d'intervention ont été redéfinies : le redéploiement sera achevé en 2005. C'est un atout de plus pour la sécurité des Français.

Au-delà de ce changement de méthode, nous avons considérablement accru les moyens de lutter contre l'insécurité.

En développant les instruments juridiques, d'abord. Il y avait des actes de petite délinquance ou même des délits plus graves contre lesquels les forces de sécurité ne pouvaient pas lutter, tout simplement parce que notre législation ne les prenait pas en compte. Nous corrigeons ces lacunes qui constituaient autant de dénis de justice. Je pense notamment aux outils juridiques créés pour

lutter contre la délinquance des très jeunes mineurs ou les infractions aux règles de l'immigration. Deux grandes lois de programmation ont également été votées pour la justice et pour les forces de sécurité. C'est un effort de la Nation de près de 10 milliards d'euros sur cinq ans. Il a déjà permis de recruter 6.000 policiers et gendarmes supplémentaires et d'améliorer leur équipement. Grâce au développement de la police scientifique et au renforcement d'outils comme le fichier national des empreintes génétiques, les techniques d'enquête se modernisent à grands pas.

Enfin, la réforme des corps et carrières a permis une revalorisation substantielle du statut de la police nationale ainsi que l'amélioration de l'encadrement et du niveau de recrutement. Une démarche parallèle est en cours au sein de la gendarmerie. C'est indispensable pour assurer la reconnaissance et l'attractivité de ces métiers, et aussi pour adapter les compétences des forces de sécurité aux responsabilités de plus en plus grandes qu'elles exercent chaque jour.

Le cap était fixé. La mobilisation a commencé à porter ses fruits. Grâce à l'action résolue de Nicolas SARKOZY et de Dominique de VILLEPIN, à laquelle je veux rendre hommage, la progression de l'insécurité a été stoppée au cours des 30 derniers mois. C'est particulièrement vrai comme il l'a souligné récemment au cours de ces derniers temps et j'en remercie le ministre de l'Intérieur. La délinquance générale a baissé de manière de plus en plus significative : d'un demi-point en 2002, de plus de trois points en 2003 et déjà de quatre points depuis le début de cette année. La délinquance de voie publique, si traumatisante pour nos concitoyens, a reculé de 7,5 %. Et dans le domaine de la sécurité routière, grâce aux efforts des Françaises et des Français, et grâce aussi à l'action du ministre Gilles de ROBIEN, les résultats ont été spectaculaires : plus de 3.000 vies ont été sauvées en 2003 et 2004 par rapport aux deux années précédentes.

Au nom de la Nation, je tiens à remercier solennellement l'ensemble des forces de sécurité : les policiers et les gendarmes. Les résultats obtenus sont le fruit d'un effort sans précédent de tous les personnels de sécurité, dont les indicateurs d'activité n'ont jamais été aussi élevés. Et j'attends de vous, qui entrez dans la carrière, la même mobilisation pour l'avenir.

Car si nous devons accueillir ces premiers résultats avec satisfaction, nous ne pouvons évidemment pas nous en contenter. Nous avons montré que la montée des actes de violence pouvait être stoppée. Nous devons maintenant nous attaquer aux racines de l'insécurité, pour la faire reculer dans la durée. C'est le sens de l'action engagée par Dominique de VILLEPIN. Nous ne pourrions continuer à progresser qu'en passant à la vitesse supérieure. C'est de cette nouvelle étape et des instruments qu'elle mobilisera que je voudrais maintenant vous parler.

Nous nous donnons trois objectifs : faire appliquer la loi et réagir dès la première infraction, notamment pour préserver l'école et mettre en place une politique de prévention forte et nouvelle et enfin, faire face aux nouvelles menaces qui se développent à l'échelon national et international.

Le premier enjeu, c'est ce que l'on appelle la tolérance zéro face à la délinquance et notamment la petite délinquance.

Cela veut dire apporter une réponse rapide et adaptée à chaque infraction, quelle que soit sa gravité. C'est le meilleur moyen d'éviter l'escalade de la violence. C'est la meilleure façon d'agir contre cette petite délinquance qui est souvent l'antichambre de la grande et qui a augmenté de façon démesurée, tout simplement parce que notre système judiciaire n'était pas en mesure de la traiter.

Depuis la loi du 9 mars dernier, c'est un principe inscrit dans le code de procédure pénale : aucune infraction imputable à une personne identifiée ne doit rester sans réponse de l'autorité judiciaire.

Notre Justice est en train de changer très profondément pour mettre en oeuvre ce principe. Les effectifs de la magistrature ont augmenté de près de 6 % depuis 2002. Des juges de proximité ont également été créés, notamment pour apporter une réponse immédiate aux petits actes de délinquance. Ce sont des citoyens d'expérience, qui possèdent notamment une grande connaissance du droit, acquise par des années de pratique en qualité d'avocat, de magistrat, de

juriste.

Les outils à la disposition de la justice pénale sont également en train de se renforcer. Avec la création de sanctions à dominante éducative. Avec la mise en place d'alternatives aux poursuites, comme le rappel à la loi ou le classement sous condition. Avec l'augmentation des alternatives à l'emprisonnement, comme les travaux d'intérêt général. Avec l'accroissement du nombre de placements sous bracelet électronique, qui ont été multipliés par vingt en trois ans. L'enjeu, c'est de disposer de toute une gamme de sanctions, pour que la réponse soit toujours proportionnée à la gravité de l'infraction et pour qu'elle puisse être prononcée dans un délai rapide.

Il faut enfin veiller à ce que les peines prononcées soient effectivement appliquées, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Les bureaux de l'exécution des peines créés dans certaines juridictions, et qui seront généralisés, permettront d'y veiller, en demandant aux personnes condamnées le paiement immédiat des amendes ou en leur remettant sans délai une convocation devant le juge d'application des peines.

Dans cette volonté de réagir dès les premiers symptômes de l'insécurité, nous devons nous montrer particulièrement attentifs à la situation dans les établissements scolaires. C'est d'abord à l'école et grâce à l'école que nous ferons reculer la violence dans la société. Notre école doit être celle du respect, de la transmission des valeurs républicaines et de l'apprentissage de la vie en société. Ce sera l'un des enjeux essentiels de la loi d'orientation que le ministre de l'Éducation nationale, François FILLON, présentera en 2005.

Car l'amélioration de la sécurité ne peut pas dépendre seulement des forces de l'ordre. Il n'y a de sécurité véritable dans une société que si un large consensus existe sur un certain nombre de règles de vie communes. Et ces règles doivent être enseignées. Nous devons refonder une éducation civique adaptée à notre époque, à partir de ces repères que sont les valeurs républicaines, le respect de la dignité de toute personne, le refus de la violence.

Transmettre ces repères relève bien sûr de la famille, mais c'est aussi une obligation essentielle de l'école. Cela fait même partie des savoirs fondamentaux qu'elle doit aux futurs citoyens.

Cet enseignement sera d'autant plus efficace qu'il sera concret : une partie des cours d'éducation civique doit être consacrée à l'explication du règlement intérieur. Pour des jeunes, la règle de droit, c'est d'abord celle qui s'impose à eux à l'école. Ils doivent la connaître, la comprendre, la respecter.

Réaffirmer à l'école les règles de la vie en société, c'est la meilleure façon de faire durablement reculer la violence. C'est aussi indispensable pour que l'école reste un espace préservé.

Bien sûr, la grande majorité des élèves étudient dans le calme. Mais les actes de violence sont trop nombreux. Et, concentrés sur certains établissements, ils portent une atteinte intolérable à l'égalité des chances. Rien que dans les collèges et les lycées, plus de 80.000 actes de violence ont été recensés l'année dernière. Derrière ce chiffre, il y a des insultes, des menaces. Il y a aussi une dérive inacceptable qui se traduit par des actes de plus en plus violents commis par des enfants de plus en plus jeunes.

Face à ces évolutions, nous devons réaffirmer l'autorité des chefs d'établissement et des professeurs et je veux leur redire qu'ils ont le soutien plein et entier de la Nation dans leur mission. L'objectif doit être de réduire massivement, avant la fin de la législature, le nombre d'incidents graves recensés dans les établissements scolaires. Nous y parviendrons si nous refusons de les banaliser, si nous y apportons des réponses rapides, adaptées et systématiques. Pour réagir de façon proportionnée à tous les incidents, je suis favorable à la mise en place de commissions de sanction et de vie scolaire : d'un fonctionnement plus souple que les conseils de discipline, elles permettent de stopper la spirale de la violence en convoquant le jour même l'élève concerné et en lui infligeant une sanction adaptée.

Refuser la banalisation de la violence à l'école, cela passe aussi par des partenariats de terrain entre équipes éducatives et forces de l'ordre. C'est le sens du protocole récemment passé entre l'Éducation nationale et le ministère de la Sécurité intérieure. Au-delà du dialogue institutionnel entre la préfecture et l'inspection académique, il faut en effet que, dans chaque établissement, l'équipe éducative ait noué des rapports de confiance avec un interlocuteur identifié au sein de la police et de la gendarmerie.

police et de la gendarmerie.

Ces partenariats, qui seront généralisés, ont montré qu'ils fonctionnaient : loin de s'opposer, l'autorité du professeur et celle du policier ou du gendarme se renforcent lorsque les jeunes savent que la règle est appliquée avec détermination mais aussi avec justice, lorsqu'ils sentent que les deux mondes ne s'ignorent pas et que le message est le même des deux côtés.

Refuser la banalisation de la violence, c'est enfin éloigner les quelques élèves qui empêchent une classe de travailler ou parfois même perturbent gravement la vie d'un établissement. L'objectif doit toujours être de donner le maximum de chances à l'enfant de réintégrer un cursus normal : c'est pourquoi il faut privilégier les ateliers et les classes relais permettant d'isoler temporairement et de remettre au travail les cas les plus difficiles.

Au-delà, lorsqu'il y a eu condamnation pénale, il faut que les jeunes soient placés dans des centres éducatifs fermés. Ces centres fermés, à forte vocation éducative, constituent une bonne alternative à l'emprisonnement pour des mineurs délinquants en manque de repères. Une dizaine ont déjà été créés et leur nombre sera porté à soixante avant 2007.

Permettre aux enfants en difficulté de mener une scolarité normale, réagir à tous les incidents, à toutes les incivilités, cela passe aussi par un dialogue plus étroit avec les familles. Cela passe aussi par un véritable travail d'équipe mobilisant tous les acteurs autour du chef d'établissement. C'est pourquoi la création d'équipes ou de plates-formes de réussite éducative sera encouragée dans tous les établissements les plus difficiles, de la maternelle jusqu'au collège. Le plan de cohésion sociale proposé par M. Jean-Louis BORLOO prévoit d'importants moyens pour cela. Ils seront utilisés pour améliorer l'encadrement médical, social et psychologique et pour favoriser le travail scolaire des élèves en même temps que leur épanouissement.

Faire respecter la loi, toute la loi, c'est aussi lutter humainement mais fermement contre l'immigration clandestine. C'est une attente forte de nos concitoyens. Le ministre de la Sécurité intérieure s'en est pleinement saisi, et des résultats encourageants ont déjà été obtenus : les reconduites à la frontière ont augmenté de 60 % cette année, elles sont passées de 6.000 en 2001 à plus de 12.000 pour les neuf premiers mois de cette année. Il faut encore progresser. C'est indispensable pour restaurer la force de la loi, pour permettre à ceux qui sont entrés légalement en France de s'intégrer dans de bonnes conditions et pour empêcher l'exploitation, scandaleuse et dramatique, de beaucoup de travailleurs en situation irrégulière.

C'est pourquoi nous devons donner une nouvelle dimension à notre action. C'est moins une affaire d'instruments juridiques nouveaux que de coordination, de mobilisation, de priorité. J'ai demandé au Gouvernement de présenter rapidement au Conseil des ministres un plan d'action contre l'immigration irrégulière. Ce plan prévoira les instruments nécessaires pour empêcher les étrangers entrés en France de manière irrégulière ou avec un visa temporaire d'y rester définitivement. Cela passe par la mise en place d'une carte d'identité sécurisée, par un contrôle plus strict des certificats d'hébergement et par le relevé de données biométriques à l'occasion de la délivrance des visas.

Le traitement des demandes d'asile devra également être amélioré et accéléré. Le droit d'asile est évidemment essentiel pour ceux qui sont menacés. C'est un devoir et un honneur pour la France de le respecter. Mais les procédures d'octroi du statut de réfugié ne doivent pas être détournées de leur objet.

Le deuxième axe qui doit nous guider dans la lutte contre l'insécurité, c'est le développement d'une politique ambitieuse de prévention.

Cela passe bien sûr par une mobilisation générale contre les causes profondes de l'insécurité, contre l'exclusion, contre l'habitat insalubre, contre les discriminations. Il faut redonner tout son sens et toute sa réalité à l'égalité des chances. Le plan de cohésion sociale en est un instrument essentiel.

Ces actions sont engagées et vous pouvez compter sur la détermination du Gouvernement pour les mettre en oeuvre dans la durée. Mais je tiens à le dire : à côté de ces politiques sociales et d'insertion, et pour en assurer la réussite, nous devons aussi définir une authentique politique de prévention des crimes et des délits. Nous devons rompre avec l'idée trop répandue que la prévention s'arrête là où l'action de la police, de la gendarmerie et de la Justice commence. Au

contraire, les forces de l'ordre et les magistrats obtiennent leurs meilleurs résultats lorsqu'ils s'investissent aussi dans la prévention.

Agir effectivement pour la prévention, c'est créer les conditions de la sécurité dans notre cadre de vie. En renforçant la protection de l'habitat. Mais aussi en rendant l'espace urbain plus sûr, notamment par le développement de la vidéosurveillance.

Agir pour la prévention, c'est amener les forces de sécurité et les travailleurs sociaux à collaborer plus étroitement. Les commissariats voient converger beaucoup des souffrances de notre société : les violences familiales ou conjugales, les difficultés des mineurs ou celles qui sont liées à l'usage de la drogue. C'est pour cela qu'il a été décidé de mettre des travailleurs sociaux à la disposition de certains d'entre eux. Cette expérience qui a fait ses preuves, et qui permet aussi de mieux répondre aux attentes des victimes, sera étendue.

Agir pour la prévention, c'est aussi lutter contre le racisme et l'antisémitisme, et contre ce poison que sont les discriminations. Nous avons engagé ce combat et nous sommes fermement décidés à le mener. En installant, dès cette année, une autorité indépendante chargée de combattre toutes les formes de discriminations. En réaffirmant, à l'école et dans les services publics, le principe de laïcité, qui permet à chacun de vivre et de pratiquer sa religion à l'abri de toute pression. Et en réprimant sévèrement tous les actes de racisme et d'intolérance, quels qu'ils soient.

Vous serez, par vos fonctions, aux premiers rangs de ce combat. Je sais que je peux compter sur votre détermination. Faites en sorte que chacun de nos compatriotes, quelles que soient ses origines, se sente en sécurité, respecté dans sa personne et respecté dans ses croyances. C'est là une des dimensions essentielles de votre mission.

Agir pour la prévention, cela suppose enfin de se donner les moyens d'empêcher la récidive. Un travail est d'ores et déjà engagé par le Gouvernement, en concertation avec la mission parlementaire du Président Pascal CLÉMENT.

Les récidivistes doivent savoir qu'ils s'exposent à des peines plus sévères. Je souhaite que les Parquets requièrent systématiquement la prison ferme contre les récidivistes qui auraient déjà été condamnés à une peine d'emprisonnement assortie du sursis. Et je demande également au Gouvernement de faire en sorte que toutes les condamnations pour des faits commis en récidive soient immédiatement exécutoires.

Nous devons aussi, plus particulièrement, suivre les criminels dangereux ou ceux qui souffrent de troubles psychiques. Car un tiers des personnes actuellement en prison ont des antécédents psychiatriques, et beaucoup plus encore présentent des troubles du comportement.

Il faut mettre à profit le temps de la détention pour soigner ces personnes. Avec la loi de programmation pour la Justice, nous nous sommes donnés les moyens de mettre en place des soins plus efficaces dans les prisons. Il faut le faire avec détermination et sans perdre de temps. Il faut aussi empêcher la récidive des crimes les plus dangereux, et notamment de ceux qui sont liés à des pulsions sexuelles. Même à l'issue de leur peine, on ne peut pas laisser revenir dans la société, sans surveillance ou sans soin, des personnes qui peuvent rester terriblement dangereuses. C'est pourquoi je demande au Gouvernement de mettre en place un régime juridique nouveau qui permette le suivi ou la prise en charge de ces cas. En améliorant le dispositif d'accompagnement socio-judiciaire prévu par la loi du 17 juin 1998. Mais aussi en créant, pour les personnes les plus dangereuses, un nouveau type d'établissement qui ne soit ni des prisons ni des hôpitaux psychiatriques au sens classique du terme. J'attends beaucoup sur ce sujet des propositions que formulera, très prochainement, la commission présidée par M.

BURGELIN, Procureur général honoraire près la Cour de cassation.

Dans le domaine de la prévention, nous devons enfin mettre en place un véritable pilote et créer les conditions de la mobilisation et de la coordination de tous les acteurs. Ce pilote, ce doit être le maire qui connaît bien les préoccupations de ses concitoyens et anime déjà le Conseil local de sécurité. Il s'agira d'une des principales dispositions du plan de prévention de la délinquance qui sera présenté par le Gouvernement dans les semaines qui viennent.

Enfin, notre troisième objectif, c'est de répondre aux formes inédites de violence créées par le

terrorisme, les nouvelles mafias et la cybercriminalité.

La France est l'un des pays les plus avancés dans la lutte contre le terrorisme et elle continuera à se mobiliser, dans le respect de l'État de droit. C'est l'un des six chantiers prioritaires que le ministre de la Sécurité intérieure a ouverts et qu'il conduit personnellement.

Qu'avons-nous fait ? D'abord, améliorer notre capacité de renseignement. C'est pour cela qu'une coopération sans précédent s'est instaurée entre tous nos services : les renseignements généraux, la DST et la DGSE. Ensuite, nous avons fait résolument le choix de la coopération avec les États-Unis et avec nos partenaires européens. Les pays du G5 - la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie - échangent leurs informations quotidiennement et coordonnent étroitement leur action contre le terrorisme. Enfin, nous nous dotons des technologies les plus avancées, notamment en matière de cryptologie et de prévention des risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques.

Faire face aux nouvelles formes de violence, c'est aussi lutter contre les mafias, contre les trafics de stupéfiants et contre les réseaux de blanchiment qui opèrent à l'échelle internationale. C'est pour répondre à cet enjeu que le Garde des Sceaux, M. Dominique PERBEN, a fait adopter une loi prévoyant des procédures exceptionnelles contre la criminalité organisée : car c'est une illusion de croire que l'on peut combattre de la même manière la petite délinquance et des réseaux qui disposent de moyens très importants.

Des juridictions à compétence spécialisée sont en place. La coopération internationale se renforce, avec la création du mandat d'arrêt européen et l'installation d'attachés de la sécurité intérieure dans une centaine de pays. Et nous allons poursuivre dans cette voie, notamment en travaillant avec nos partenaires européens à faire d'Europol, qui reste encore trop centrée sur l'analyse de la criminalité, une véritable police européenne.

Faire face aux nouvelles menaces nécessite enfin de traquer les criminels partout où ils agissent, y compris sur internet. C'est un enjeu essentiel, à l'heure où notre pays compte 25 millions d'internautes. Il faut défendre les usagers de la toile contre les fraudes, réprimer la diffusion d'appels à la violence ou au racisme, et protéger les mineurs contre les rencontres dangereuses qu'ils peuvent faire par ce canal.

Mesdames et Messieurs,

La progression de la violence n'a rien d'inéluctable, l'action conduite depuis deux ans l'a montré. Mais il faut maintenant aller plus loin. Aller plus loin pour qu'aucun acte de délinquance ne soit laissé sans réponse. Aller plus loin pour empêcher la récurrence des crimes les plus odieux. Aller plus loin pour créer les conditions durables d'un recul de l'insécurité, en agissant à l'école et en développant toutes les formes de prévention.

C'est la feuille de route du Gouvernement. Ce sont les orientations que j'assigne à notre politique de sécurité intérieure, cette politique, Mesdames, Messieurs, que vous aurez la charge, la noble charge d'incarner et d'appliquer.

Et en ce jour symbolique, je veux rappeler le courage et l'abnégation de toutes celles et de tous ceux qui ont payé de leur vie leur engagement. Je pense en particulier au Lieutenant Wilfried BOURDON, que vous avez choisi d'honorer en donnant son nom à votre promotion. Je pense aussi à Jérôme DELVA et à Laurent DELOS, qui ont trouvé la mort avec lui en sauvant une famille menacée par un incendie, et qui ont déjà reçu l'hommage de vos prédécesseurs. Je tiens à saluer leurs proches et, au nom de la Nation, à exprimer toute la reconnaissance, la profonde reconnaissance des Françaises et des Français pour leur courage et pour leur engagement.

Mesdames, Messieurs,

Vous portez l'espoir d'une République confiante dans ses valeurs et dans sa capacité à les faire respecter. Une République où la liberté et l'égalité des chances doivent être partagées par tous. C'est une responsabilité magnifique. Et vous pouvez compter sur la détermination de l'État pour vous accompagner dans votre belle mission.

Je vous remercie.